



CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Trente-huitième session

DOCUMENTS OFFICIELS

1363^e séance
(Séance de clôture)

Vendredi 26 mars 1965,
à 14 h 30

NEW YORK

S O M M A I R E

	Pages
<i>Point 4 de l'ordre du jour:</i>	
a) <i>Rapport de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et de l'Association internationale de développement (fin);</i>	
b) <i>Rapport de la Société financière internationale (fin)</i>	55
<i>Point 7 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Examen et réévaluation du rôle et des fonctions du Conseil (reprise des débats de la 1358^{ème} séance et fin).</i>	60
<i>Point 11 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Incidences financières des décisions du Conseil</i>	61
<i>Réunions du Comité administratif de coordination, du Bureau du Conseil et du Président du Comité de coordination</i>	61
<i>Date limite de réception des demandes d'admission au statut consultatif émanant d'organisations non gouvernementales</i>	61
<i>Date d'ouverture de la trente-neuvième session</i>	61
<i>Clôture de la trente-huitième session.</i>	61

Président: M. Akira MATSUI (Japon).

Présents:

Les représentants des Etats suivants, membres du Conseil: Algérie, Argentine, Autriche, Canada, Chili, Equateur, Etats-Unis d'Amérique, France, Gabon, Irak, Japon, Luxembourg, Pakistan, Pérou, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Les représentants des Etats suivants, membres supplémentaires des comités de session: Cameroun, Danemark, Ghana, Inde, Iran, Madagascar, Mexique, République arabe unie, République-Unie de Tanzanie.

Les observateurs des Etats Membres suivants: Chine, Cuba, Espagne, Finlande, Irlande, Israël, Italie, Nouvelle-Zélande, Philippines, Suède, Trinité et Tobago, Turquie.

L'observateur de l'Etat non membre suivant: Suisse.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes: Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation mondiale de la santé, Banque internationale pour la reconstruction et le développement, Société financière internationale, Association internationale de développement.

Le représentant de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR

- a) Rapport de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et de l'Association internationale de développement (E/3992 et Add.1) [fin];
- b) Rapport de la Société financière internationale (E/3993 et Add.1) [fin]

1. M. PACHACHI (Irak) se déclare satisfait de l'activité accrue de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) et de ses filiales pendant 1964. Il est particulièrement heureux que les ressources de l'Association internationale de développement (AID) aient augmenté de plus de 750 millions. Il est encourageant de voir la Banque diversifier ses activités et s'occuper maintenant de l'agriculture et de l'enseignement, mais elle n'accorde pas encore assez d'importance à l'industrie, bien que l'octroi de crédits à l'Inde pour l'importation de matières premières et d'éléments industriels soit une heureuse initiative.

2. La Banque et ses filiales continuent d'aider les industries privées, mais, dans de nombreux pays, seul l'Etat peut disposer de capitaux suffisants pour une expansion industrielle de grande envergure, et le développement industriel, en particulier dans les pays en voie de développement, ne peut pas et ne doit pas s'effectuer entièrement par l'entremise des entreprises privées. M. Pachachi exprime l'espoir que la Banque reconnaisse l'importance des entreprises publiques dans les pays en voie de développement, et il a entendu avec satisfaction le Président de la Banque déclarer à la 1362^{ème} séance qu'il reconsidérerait sa politique à cet égard.

3. Les difficultés créées par des projets mal conçus et insuffisamment préparés continueront de se présenter tant que l'on manquera de personnel qualifié dans les pays en voie de développement. M. Pachachi est heureux de voir la Banque disposée à financer des projets de préinvestissement et à apporter une aide technique grâce à des cycles d'études régionaux et à l'Institut du développement économique. Une étroite collaboration entre la Banque et ses filiales est un facteur important pour la réalisation des objectifs de la Décennie des Nations Unies pour le développement.

4. M. WILLIAMS (Etats-Unis d'Amérique) approuve les réalisations et les plans futurs de la Banque et de ses deux filiales. Il note qu'en 1964, les engagements du groupe des institutions de la Banque ayant atteint un chiffre record de près de 1 milliard 200 millions de dollars, les crédits accordés aux pays en voie de développement se sont élevés à 880 millions

de dollars, soit environ 80 p. 100 du total. Le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique est heureux de voir que 21 nouveaux membres ont adhéré à ces institutions et il est heureux des accords qui ont été conclus entre la Banque et la FAO et entre la Banque et l'UNESCO et qui sont déjà en cours d'application, avec l'envoi de missions. Les activités du groupe de la Banque en matière d'enseignement méritent une mention spéciale. Leur importance ne peut se mesurer simplement sur le plan financier, car elles influent sur le développement général des sociétés intéressées. La délégation des Etats-Unis note avec satisfaction les crédits accordés par l'AID à la Nigéria, au Pakistan, à la République-Unie de Tanzanie et à la Tunisie pour l'enseignement et le premier prêt accordé par la Banque aux Philippines dans le domaine de l'enseignement.

5. La Banque continue de jouer un rôle important en tant qu'agent chargé de l'exécution des projets du Fonds spécial. Pendant les cinq années de l'existence du Fonds spécial, il n'y a pas eu moins de 21 projets dont l'exécution lui a été confiée. L'assistance technique constitue un autre aspect important de ses activités. L'assistance apportée par la Banque dans la préparation des plans nationaux de développement, les mesures qu'elle prend pour favoriser l'établissement d'organes économiques régionaux et l'organisation de cours de formation démontrent qu'elle n'ignore pas que le développement dépend du personnel autant que des capitaux.

6. L'augmentation de ses ressources, grâce à des contributions supplémentaires qui s'élèvent au total à plus de 750 millions de dollars et à la subvention accordée par la Banque, permettra à l'AID de poursuivre ses importants travaux. Le Gouvernement américain est heureux d'avoir contribué pour 312 millions de dollars à ce total. Grâce à ces ressources supplémentaires, l'AID pourra continuer à accorder des crédits à des conditions très favorables. Mais, comme l'a indiqué le Président de la Banque, il faudra bientôt envisager une nouvelle augmentation des ressources. Il est à noter que la Banque elle-même a adopté dans certains cas des conditions plus libérales, en prolongeant les échéances des prêts et les délais de grâce. Les études sur le financement du développement entreprises par la Banque à la demande de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement fourniront des renseignements utiles et aideront les gouvernements à adopter une politique.

7. M. Williams tient à attirer l'attention du Conseil sur le rôle croissant du groupe de la Banque dans le financement d'entreprises industrielles. Plus de 20 p. 100 des engagements de l'année précédente en ce qui concerne les pays en voie de développement — soit environ 180 millions de dollars — ont été affectés à ce domaine qui a particulièrement intéressé le Conseil ces derniers temps. La délégation des Etats-Unis approuve l'octroi de crédits tels que ceux qui ont été accordés à l'Inde par l'AID afin de répondre à ses besoins en devises pour importer des éléments et des pièces de rechange destinées aux industries de biens d'équipement. Elle est également satisfaite de voir la Banque se proposer d'augmenter les ressources de la Société financière internationale

(SFI), ce qui permettrait de continuer à financer les activités industrielles. Les efforts que déploie la Banque pour organiser divers consortiums et groupes consultatifs constituent une indication précieuse de sa volonté de coopérer à l'œuvre d'assistance. Elle aussi est heureuse d'apprendre que la Banque a l'intention de prendre l'initiative, dans les cas appropriés, d'organiser de nouveaux groupes consultatifs.

8. Le Gouvernement des Etats-Unis accorde une confiance croissante à ces institutions financières. Il est fier de les appuyer et il est convaincu que leur rôle ne fera que grandir dans l'avenir.

9. Mme WRIGHT (Danemark) dit que les activités de la Banque et de ses filiales ont atteint de nouveaux chiffres records et que l'utilisation efficace des ressources a ouvert de nouvelles perspectives d'assistance aux pays en voie de développement. Elle fait l'éloge de l'excellent programme de formation de l'Institut pour le développement économique, de la diversification des activités et de la gestion efficace de la Banque.

10. Elle demande au Président de la Banque s'il lui serait possible d'indiquer les points principaux du prochain rapport préliminaire concernant l'initiative prise par le Royaume-Uni et la Suède à propos des mesures supplémentaires de financement, et s'il serait possible de donner aux gouvernements des directives techniques complémentaires en ce qui concerne les plans de financement du développement, pour les aider à répondre aux nombreuses questions que soulève le rapport du secrétariat de la Banque intitulée "La proposition Horowitz"^{1/}.

11. M. PITHER (Gabon) dit que le Gabon reçoit une assistance considérable de la Banque et de ses filiales pour l'exécution de projets de développement indispensables. Ces projets servent les intérêts de la population des villes et des campagnes; ils concernent principalement le défrichement et les transports et doivent permettre l'importation de produits alimentaires en grande quantité. Une économie moderne intégrée exige une bonne infrastructure d'installations ferroviaires et portuaires et, à cet égard, le Gabon sait gré à la Banque et au Fonds spécial de leur projet commun pour la construction d'une voie ferrée pour transporter le minerai de fer des mines de Mekambo jusqu'à un port de mer situé à proximité de Libreville.

12. M. QUAO (Ghana) est heureux que de nombreux pays africains aient bénéficié de l'élargissement des opérations de la Banque et il espère que l'on pourra faire quelque chose à l'avenir pour atténuer les difficultés croissantes qu'éprouvent un grand nombre de pays en voie de développement à rembourser les prêts. Malgré les progrès de l'industrialisation, l'agriculture demeure pour de nombreux pays africains le fondement d'une économie saine, et M. Quao exprime sa satisfaction des efforts déployés conjointement par la Banque et ses filiales et la FAO pour favoriser la diversification et la modernisation de l'agriculture. Il attend beaucoup de la publication de l'étude sur l'agriculture en Afrique au sud du Sahara.

^{1/} Voir TD/B/C.3/1.

13. Il importe d'encourager l'entrée de capitaux dans les pays en voie de développement et, à cet égard, M. Quao espère que l'on accordera une assistance efficace aux entreprises publiques comme aux entreprises privées. Il ne devrait pas être tenu rigueur aux pays d'adopter une forme de gouvernement qui déplaît aux investisseurs, et les investissements devraient s'appuyer sur des considérations de stabilité et sur les garanties offertes plutôt que sur le régime politique du pays intéressé. M. Quao espère donc que la Banque prêtera toute l'assistance possible pour encourager les investissements dans les pays en voie de développement. Il espère également que la Banque mettra une partie de son expérience et de ses ressources à la disposition de la nouvelle Banque africaine de développement.

14. M. POLIT (Equateur) dit que, après les inquiétudes et le découragement provoqués par la déclaration du Directeur général du Fonds monétaire international (FMI) à la 1360ème séance, il est réconfortant d'entendre le Président de la Banque internationale. Le Gouvernement équatorien tient à le féliciter pour le rapport de la Banque^{2/} et pour l'impulsion qu'il a donnée aux opérations de la Banque. Il ressort du rapport que la Banque est une véritable institution de développement, prête à financer tout projet qui contribuera au développement économique et social du pays qui en fait la demande. De juillet 1963 au 1er mars 1965, la Banque a consenti 103 prêts pour un montant total de 1 945 millions de dollars, ce qui représente des résultats impressionnants.

15. Toutefois, certains points, tels que la procédure de décaissement et les charges supplémentaires relatives aux prêts, laissent beaucoup à désirer car ils augmentent le coût réel des prêts pour les gouvernements emprunteurs. Plusieurs délégations ont souligné que le développement économique devait aller de pair avec le progrès social mais aucune n'a encore fait remarquer les graves répercussions que pourrait avoir l'explosion démographique sur le développement dans ces deux domaines. Un taux annuel d'accroissement démographique de 2 p. 100 représente un problème très grave pour les pays en voie de développement. En ce qui concerne l'Equateur, il est de 3 p. 100, ce qui revient à dire que la population doublera en moins d'une génération. Le chômage et le sous-emploi sont beaucoup plus importants dans ces pays qu'on pourrait en juger d'après les statistiques qui comptent dans la population active des milliers de marchands ambulants. C'est un grave problème que de créer des emplois pour les 30 à 40 000 personnes qui viennent grossir chaque année le marché du travail en Equateur. A cet égard, la situation est encore pire au Brésil et dans l'Inde. Comment feront ces gouvernements pour employer un si grand nombre de personnes? Et comment pourra-t-on éviter le mécontentement, l'agitation sociale et l'extrémisme politique?

16. Etant donné le caractère urgent de ces problèmes, les pays en voie de développement sont naturellement

^{2/} Banque internationale pour la reconstruction et le développement; Association internationale de développement, Rapport annuel, 1963-1964, Washington (D.C.), et renseignements complémentaires portant sur la période du 1er juillet 1964 au 1er mars 1965. Communiqués par le Secrétaire général au Conseil économique et social sous les cotes E/3992 et Add.1.

impatients d'entreprendre au plus tôt l'exécution de leurs programmes de développement. Il est donc regrettable qu'un délai si long s'écoule entre l'approbation d'un prêt et son versement effectif. Entretemps, ces pays doivent acquitter la commission d'ouverture de crédit, ce qui, en fait, revient à augmenter le taux d'intérêt du prêt. M. Polit propose que le Conseil des gouverneurs de la Banque examine ce problème en priorité. Le rapport indique que 50 p. 100 seulement des prêts consentis par la Banque au cours de l'année considérée et 30 p. 100 seulement des prêts consentis par l'AID ont été effectivement versés. Ce retard également place les gouvernements dans une situation délicate. Lorsqu'un prêt est approuvé, l'annonce en est faite dans la presse locale et le public s'attend à voir les travaux commencer immédiatement. Lorsque les travaux ne démarrent pas faute de crédits, le public commence à douter de l'intention de la Banque d'accorder le prêt et la Banque encourt des critiques qui ne sont pas toujours justifiées. Il vaudrait mieux que la Banque attende, pour annoncer l'approbation d'un prêt, que le versement en ait été effectué.

17. La forte rémunération des techniciens étrangers est une lourde charge pour les pays en voie de développement, d'autant que les techniciens arrivent avant la mise en chantier du projet afin de vérifier les calculs. Ce travail pourrait être confié à des techniciens du pays que choisirait la Banque ou à des techniciens d'autres pays en voie de développement qui ne comptent pas sur une rémunération aussi forte. Les frais supplémentaires résultant des commissions d'ouverture de crédit et du paiement de fortes rémunérations augmentent le coût des prêts de la Banque et de l'AID dans de telles proportions que les gouvernements préfèrent parfois s'adresser à des banques commerciales ou à des investisseurs privés; bien que les taux d'intérêt soient plus élevés, ces prêts ne comportent pas de frais supplémentaires et les fonds peuvent être obtenus plus vite.

18. Si le délai d'attente était considérablement réduit, on pourrait éliminer pratiquement les commissions d'ouverture de crédit; sinon, la Banque pourrait utiliser une partie de son revenu de 97 millions de dollars pour soulager les pays en voie de développement de cette charge plutôt que d'en transférer la moitié à l'AID. Cela réduirait le taux réel d'intérêt sur les prêts et améliorerait les relations entre la Banque et les pays débiteurs. M. Polit est persuadé que le Président de la Banque, qui se préoccupe si vivement de servir les intérêts des pays en voie de développement, accordera la considération voulue à ces observations.

19. M. de GREGORIO (Chili) constate que la Banque et ses filiales ont une fois de plus atteint un niveau record d'investissement au cours de l'année écoulée. Le Chili apprécie particulièrement les efforts que déploient la Banque et l'AID pour aider les pays en voie de développement dans les domaines de l'éducation et de l'agriculture. Pour devenir un pays industriel, le Chili doit produire des denrées alimentaires en abondance et à bon marché. Actuellement, les coûts agricoles sont élevés et la productivité est faible; au cours des 20 dernières années, la production agricole par habitant est demeurée au niveau de

44 dollars par an. Pour remédier à cette situation, le Gouvernement chilien a entrepris un programme complet de réforme agraire qui sera financé par des impôts supplémentaires spéciaux. En outre, la Banque doit consentir un prêt de 19 millions de dollars au Gouvernement chilien pour la modernisation du matériel agricole et un prêt de 5 millions de dollars à la Société pour l'accroissement de la production (Corporación de Fomento de la Producción) [CORFO] en vue d'améliorer la production laitière. Ces prêts illustrent la coopération fructueuse qui s'est instaurée entre la Banque et les pays sous-développés pour l'exécution de projets déterminés. M. de Gregorio espère que cette tendance se poursuivra à l'avenir.

20. Un fait nouveau dont il convient de se féliciter notamment concerne les prêts que l'AID a consentis à l'Inde pour financer les importations de produits industriels. Ils montrent que l'AID n'est pas une institution rigide mais qu'elle répond avec dynamisme aux besoins réels des pays en voie de développement. M. de Gregorio espère qu'à l'avenir des prêts analogues seront accordés aux pays en voie de développement pour leur permettre de financer leurs exportations d'articles manufacturés et d'être ainsi en mesure de concurrencer les pays industriels. Il est également encourageant de noter l'assistance que la Banque et l'AID fournissent aux pays en voie de développement en matière de formation technique car ces pays sont tout à fait incapables de réaliser leurs objectifs économiques sans un apport suffisant de main-d'œuvre spécialisée. Cette assistance coïncide avec les efforts que déploie le Chili pour améliorer l'enseignement à tous les niveaux, pour lutter contre l'analphabétisme et pour relever le niveau d'instruction des travailleurs.

21. Le Chili est heureux de la libéralisation des conditions de prêt consenties par la Banque et espère que la Banque suivra les recommandations adoptées par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Le Chili est impatient de voir s'instaurer une coopération étroite entre la Banque et le Conseil du commerce et du développement.

22. M. ARKADYEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) dit que son pays, s'il n'est membre ni de la Banque ni de l'AID, s'estime autorisé en tant que membre du Conseil à critiquer les opérations de ces institutions et à déterminer dans quelle mesure elles sont conformes à la Charte des Nations Unies. Malgré les remarques du Président de la Banque, M. Woods, il apparaît que la Banque et ses filiales ne contribuent guère à encourager le développement économique des pays en voie de développement, à remédier au déficit de leur balance des paiements, à combattre l'inflation qu'ils connaissent ou à alléger le fardeau de leur endettement. Les conditions des prêts consentis par la Banque ne sont pas satisfaisantes et entravent plutôt qu'elles n'encouragent la croissance économique des pays moins favorisés. Enfin et surtout, la Banque et ses filiales ne sont pas assez pénétrées de l'importance de l'industrialisation. Ces institutions avancent des sommes considérables pour des études de préinvestissement et autres enquêtes académiques, alors que les pays en voie de développement ont besoin d'assistance pour construire et équiper des usines.

23. D'autre part, la Banque et ses filiales se préoccupent beaucoup trop d'investissements d'infrastructure au détriment des investissements dans l'industrie proprement dite. Si la Banque internationale pour la reconstruction et le développement veut vraiment mériter son nom et aider les pays dans leurs efforts de reconstruction, elle doit modifier sa politique traditionnelle. Elle doit notamment abandonner son parti pris en faveur de l'entreprise privée et accorder plus volontiers ses prêts aux entreprises d'Etat. L'entreprise privée est contraire aux objectifs réels des pays en voie de développement, en ce sens qu'elle s'intéresse à ses propres bénéfices plutôt qu'à leur progrès. On note également une tendance à soumettre les bénéficiaires à une pression politique et à négliger les pays qui se sont donné un gouvernement socialiste.

24. De nombreux pays en voie de développement se sont plaints des charges trop élevées qu'entraînaient pour eux les prêts qu'on leur accorde. Le taux d'intérêt de 5,5 p. 100 exigé par la Banque est comparable à celui qui est demandé sur le marché de l'argent, et il tend aussi à servir de norme pour les crédits accordés par d'autres organismes. Les bénéfices de la Banque sont si considérables qu'elle serait bien avisée de réduire ce taux d'intérêt. Sous sa forme actuelle, la Banque ressemble à une banque commerciale plutôt qu'à une organisation internationale au service des pays en voie de développement.

25. M. Arkadyev note que, selon le rapport de la Banque^{3/}, celle-ci a établi un avant-projet de convention sur le règlement des litiges relatifs aux investissements qui peuvent surgir entre les Etats et les ressortissants d'autres Etats, et que ce texte fait l'objet d'un examen par des experts juridiques. Il serait préférable qu'une telle convention soit examinée par l'Organisation des Nations unies elle-même.

26. On peut adresser les mêmes critiques à l'AID et au FMI. Comme l'on souligné les représentants de l'Irak et du Ghana, la première nommée devrait augmenter son assistance au secteur public. Quant au Fonds, il s'est intéressé davantage aux difficultés d'ordre monétaire qu'aux problèmes réels de développement; cet organisme est dominé par une dizaine d'Etats qui cherchent à préserver un système monétaire périmé dont ils sont seuls à tirer avantage.

27. La Banque et ses filiales, tout comme le Fonds, devraient se conformer plus strictement aux objectifs économiques des Nations Unies définis dans la Charte et s'efforcer davantage à fournir une assistance réelle aux pays en voie de développement.

28. M. WOODS (Président de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement) est heureux de la compréhension et des encouragements apportés par le Conseil aux travaux de la Banque, de l'AID et de la SFI. Il se réjouit particulièrement du ferme appui qui a été donné aux efforts déployés par ce groupe d'institutions pour améliorer les conditions des prêts accordés aux pays en voie de développement.

^{3/} Voir Banque internationale pour la reconstruction et le développement; Association internationale de développement, Rapport annuel, 1963-1964, p. 12.

29. Les commentaires stimulants du représentant de l'URSS ne manquent pas d'intérêt. Il est tout à fait exact que la Banque et ses filiales ont attaché une importance particulière à l'assistance qui vise à constituer une infrastructure adéquate dans les pays en voie de développement. M. Woods ne voit pas comment l'industrialisation pourrait progresser en l'absence d'une telle infrastructure. Le groupe d'institutions espère pouvoir développer ses activités pour la promotion de l'industrialisation.

30. Il serait tout à fait erroné de supposer que la politique de la Banque l'empêche en quoi que ce soit d'accorder des prêts à des pays tels que l'Indonésie, Ceylan ou la République arabe unie, du seul fait que leur économie est à caractère socialiste. En fait, la Yougoslavie, qui a le même type d'économie, est l'un des cinq ou six emprunteurs principaux de la Banque à l'heure actuelle. Aucune demande de prêt n'est actuellement à l'examen pour les trois pays qui viennent d'être mentionnés, mais un groupe d'experts s'est rendu en février à Ceylan pour donner au gouvernement de ce pays des conseils sur la meilleure façon de mettre à exécution son programme de développement économique. Si les institutions de la Banque peuvent aider Ceylan, ce sera probablement au moyen de l'assistance technique et de l'octroi de crédits par l'intermédiaire de l'AID.

31. La philosophie de la Banque en ce qui concerne la nationalisation des entreprises privées est très claire: la Banque est d'avis qu'une indemnisation raisonnable doit faire l'objet de négociations, d'un règlement et d'un versement dans des délais raisonnables. Ce qui intéresse la Banque en matière d'industries d'Etat, c'est la façon dont elles sont gérées. La Banque examine actuellement cette question et compte pouvoir y apporter une réponse constructive.

32. Le Président de la Banque est fier que les prêts de la Banque à l'industrie privée aient dépassé un milliard de dollars. Si, pour sa part, il est partisan convaincu de l'entreprise privée, il reconnaît, en tant que Président de la Banque, qu'on ne saurait refuser des prêts à des pays qui ont adopté d'autres systèmes.

33. Ayant lui-même fait carrière dans l'entreprise privée, M. Woods a foi en la concurrence et il est persuadé que ce serait une bonne chose si l'URSS entreprenait de faire concurrence aux institutions de la Banque en fournissant des moyens de financement à des conditions plus avantageuses. La Banque ne pourrait que se réjouir si un pays quelconque souhaitait ériger une structure industrielle sur l'infrastructure édiflée avec l'aide du groupe des institutions de la Banque.

34. Il serait difficile de faire mieux que la Banque et ses filiales. La somme de 1 milliard 600 millions de dollars mise à la disposition de l'AID par les pays exportateurs de capitaux, somme mentionnée à la 1362ème séance, représente des dons dont on s'est servi pour accorder aux pays les plus défavorisés des crédits remboursables en 50 ans. Ces pays ne paient ni intérêts ni amortissements durant les 10 premières années et paient seulement 1 p. 100 d'amortissements par an durant les 10 années suivantes, les 90 p. 100 restants étant amortis ensuite

sur une période consécutive de 30 ans. La seule charge qui leur incombe est une commission de 0,75 p. 100. M. Woods serait heureux que des pays qui ne sont pas membres du groupe des institutions de la Banque accordent une assistance au développement à des conditions analogues. Une telle initiative serait dans l'intérêt des pays en voie de développement, seule préoccupation de la Banque.

35. M. Woods se félicite de l'appui rencontré par le projet de convention sur le règlement des litiges relatifs aux investissements qui peuvent surgir entre les Etats et les ressortissants d'autres Etats. Il espère que les gouvernements prendront sous peu les mesures permettant à la convention d'entrer en vigueur et que les amendements aux accords conclus entre la Banque et la SFI et la Banque et l'AID seront prochainement ratifiés pour que la Banque puisse reconstituer les avoirs des deux autres institutions. Cela permettrait d'augmenter le courant des capitaux vers les pays en voie de développement. La Banque étudie d'autres mesures dans le même dessein.

36. En ce qui concerne les deux points soulevés par le représentant du Danemark, M. Woods regrette de ne pas être actuellement à même de donner des détails sur le projet commun présenté par le Royaume-Uni et la Suède; la Banque est en train de l'étudier et le secrétaire général de la Conférence n'est pas mécontent des progrès accomplis. Quant à la proposition Horowitz, la Banque est disposée à participer lors de séances ultérieures à toute discussion sur les questions relevant de sa compétence.

37. M. Woods se félicite de la coopération qui existe entre le groupe des institutions de la Banque et les autres organismes des Nations Unies et il est sûr que cette coopération ne fera que croître pour le plus grand profit des pays en voie de développement.

38. M. Saad KHALIL (République arabe unie) dit que M. Woods a donné l'impression qu'on n'avait pas offert de dédommagement aux entreprises qui ont été nationalisées en République arabe unie. Il n'y a rien de plus faux: le gouvernement a offert une compensation juste bien que ces entreprises se soient livrées pendant de longues années à une exploitation injuste.

39. Cela dit, la Banque n'a pas le droit d'agir comme mandataire d'exploiteurs étrangers; or, elle est allée jusqu'à prendre position contre des pays qui exerçaient leur droit souverain à la nationalisation. M. Khalil aimerait toutefois attirer l'attention sur la déclaration de M. Woods, selon laquelle la Banque n'est saisie en ce moment d'aucune demande de prêt de la part de la République arabe unie, ce qui laisse entendre que la Banque est disposée à accorder des prêts à ce pays, si ce dernier le lui demande.

40. Bien qu'il n'ait pas eu l'intention d'intervenir dans le débat en cours, M. Khalil tient à profiter de ce qu'il a la parole pour présenter quelques observations au sujet de la question à l'étude.

41. La rumeur, dont le représentant du Royaume-Uni a parlé à la précédente séance et selon laquelle le FMI et la BIRD — créés en principe en vue d'aider au développement des échanges commerciaux et à la réalisation du bien-être économique dans le monde — aideraient surtout les pays développés, ne peut s'ex-

pliquer qu'à la lumière des faits connus; en effet, alors que l'économie des pays développés est florissante et que le prix des produits qu'ils exportent est en hausse, le volume des exportations des pays en voie de développement et le cours des produits qu'ils exportent ont tendance à baisser, comme le Directeur général du Fonds l'a signalé à la 1360^{ème} séance.

42. Pour soutenir la livre sterling, la mobilisation des efforts à l'échelon international a été telle qu'il a suffi de 18 ou 24 heures pour que plus de trois milliards de dollars soient souscrits à cette fin. En revanche, bien que le Directeur général du FMI ait fait savoir à la même séance que l'année en cours serait difficile pour les pays en voie de développement, M. Khalil est obligé de constater qu'absolument rien n'est fait pour compenser ces difficultés. On s'est contenté simplement de discuter très poliment du problème — un point c'est tout.

43. Alors que les pays en voie de développement souffrent encore d'une insuffisance des prêts mis à leur disposition pour leur permettre d'exécuter leurs plans de développement, il est assez étonnant de lire dans le rapport de la Banque que les liquidités de cette dernière se sont maintenues à un niveau suffisamment élevé pour qu'elle n'ait pas eu à rechercher de l'argent frais au cours de l'année écoulée^{4/}. Etrange situation que celle où une institution qui devrait s'employer à aider les pays en voie de développement et qui a la possibilité de leur fournir une assistance accrue s'abstient de le faire.

44. Les modifications qui permettraient à la Banque de mettre des fonds à la disposition de la SFI ne sont pas justifiées tant que les gouvernements des pays en voie de développement ont besoin de prêts. Bien qu'il n'ait rien contre l'entreprise privée — car chaque pays est libre de choisir son système économique — M. Khalil tient à faire observer que les attributions de la SFI consistent uniquement à aider les entreprises privées. Or, la Banque, qui a pour tâche principale d'aider les gouvernements, envisage à l'heure actuelle d'augmenter les ressources de la SFI; on ne saurait considérer cela comme une mesure judicieuse. M. Khalil a des doutes graves quant à la façon dont la SFI consent ses prêts. Il voudrait savoir exactement quelles sont les sociétés qui reçoivent une aide. Il semble plus que probable que la SFI soutient les sociétés privées dans l'intérêt des investisseurs étrangers. Après tout, le revenu net de la Banque résulte en partie des garanties données par les gouvernements sur les prêts qu'elle accorde. Il conviendrait donc, par priorité, de mettre le gouvernement en mesure d'obtenir les prêts dont ils ont besoin, avant de penser à détourner les ressources de la Banque vers d'autres objectifs.

45. La situation est déplorable. Comme on l'a dit au cours du débat, les mesures prises en vue de stabiliser les monnaies ne revêtent guère d'importance aux yeux de gens qui souffrent de la faim et le développement socio-économique est impossible sans aide financière. Il est intolérable que les pays

pauvres ne puissent obtenir ce à quoi ils ont indubitablement droit: les moyens de promouvoir leur développement économique et social.

46. Le PRESIDENT propose que le Conseil adopte le projet de résolution suivant:

"Le Conseil économique et social

"Prend acte du rapport de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et de l'Association internationale de développement ainsi que du rapport de la Société financière internationale."

Il en est ainsi décidé.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR

Examen et réévaluation du rôle
et des fonctions du Conseil

(reprise des débats de la 1358^{ème} séance et fin)

47. Le PRESIDENT dit que l'on s'est mis d'accord sur un texte qui sera inséré dans le rapport du Conseil sur le point 7 de son ordre du jour.

48. M. KITTANI (Secrétaire du Conseil) lit le texte suivant:

"Une discussion préliminaire a eu lieu sur le point intitulé "Examen et réévaluation du rôle et des fonctions du Conseil" et il a été convenu de poursuivre cette discussion à la trente-neuvième session du Conseil. Le Secrétaire général a été prié d'inviter les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées ou de l'Agence internationale de l'énergie atomique à faire connaître leurs vues à ce sujet. Il a été prié en outre de faire connaître ces vues au Conseil à sa prochaine session avec toute la documentation de nature à faciliter la discussion au Conseil puis à l'Assemblée générale."

49. M. ARCA PARRO (Pérou) fait observer que le texte ne mentionne pas expressément la suggestion faite par le représentant de l'Argentine et appuyée par d'autres à l'effet que le Secrétariat prépare un document de travail sur ce sujet pour le Conseil.

50. M. RAMOS (Argentine) se déclare satisfait du texte. Le Secrétaire général inclura vraisemblablement tous les textes juridiques pertinents dans la documentation qu'on lui demande de transmettre au Conseil.

51. M. KITTANI (Secrétaire du Conseil) dit que c'est au Secrétaire général qu'il reviendra d'interpréter son obligation de fournir une documentation, compte tenu de la discussion au Conseil.

52. M. WALDRON-RAMSEY (République-Unie de Tanzanie) propose qu'à la dernière phrase le mot "puis" soit remplacé par "et".

Il en est ainsi décidé.

53. M. ARKADYEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) propose que les mots "des institutions spécialisées ou de l'Agence internationale de l'énergie atomique" soient supprimés.

Il en est ainsi décidé.

Le texte ainsi modifié est adopté.

^{4/} Ibid., p. 16 et 17.

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR

Incidences financières des décisions du Conseil

54. Le PRESIDENT déclare que les décisions prises par le Conseil à sa présente session n'ont pas d'incidences financières.

Réunions du Comité administratif de coordination, du Bureau du Conseil et du Président du Comité de coordination

55. Le PRESIDENT appelle l'attention du Conseil sur le fait que, dans sa résolution 1043 (XXXVII), il a décidé que la prochaine rencontre officieuse du Comité administratif de coordination, du Bureau du Conseil et du Président du Comité de coordination du Conseil se tiendrait au printemps de 1965. Certaines considérations ont toutefois fait juger préférable de tenir cette réunion au début de la session d'été de 1965 du Conseil, à Genève.

Il en est ainsi décidé.

Date limite de réception des demandes d'admission au statut consultatif émanant d'organisations non gouvernementales

56. Le PRESIDENT rappelle au Conseil qu'à sa trente-septième session il a décidé de réunir le Comité chargé des organisations non gouvernementales en automne plutôt qu'au cours du premier

trimestre de l'année comme dans le passé. Dans une note qu'il a soumise à la reprise de la trente-septième session du Conseil (E/3997), le Secrétaire général a suggéré que, en raison de cette décision, la date limite de réception des demandes d'admission au statut consultatif émanant d'organisations non gouvernementales soit désormais le 1er juin au lieu du 1er novembre ainsi que le stipule la résolution 288 B (X) du Conseil. Le Conseil pourrait faire sienna cette suggestion.

Il en est ainsi décidé.

Date d'ouverture de la trente-neuvième session

57. M. WILLIAMS (Etats-Unis d'Amérique) dit qu'afin d'éviter tout conflit de dates avec les cérémonies marquant l'anniversaire de l'ONU à San Francisco et avec la deuxième conférence des pays d'Afrique et d'Asie à Alger, il pourrait être souhaitable de reporter du 29 au 30 juin 1965 l'ouverture de la trente-neuvième session.

Il en est ainsi décidé.

Clôture de la trente-huitième session

58. Après l'échange habituel de compliments, le PRESIDENT déclare close la trente-huitième session du Conseil.

La séance est levée à 17 h 50.